

Québec, le 8 mars 2016

M. Joseph Zayed
Président
Commission d'enquête et d'audiences publiques du BAPE
Projet Oléoduc Énergie Est - section québécoise
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Demande d'ajustement à la procédure de consultation

Monsieur Zayed,

Par la présente, plusieurs organisations environnementales et citoyennes québécoises souhaitent vous communiquer leur préoccupation concernant les modalités de participation et le cadre d'analyse retenu pour la consultation du BAPE sur le projet d'Oléoduc Énergie Est. Ils s'attendent ainsi à ce que des ajustements soient rapidement apportés afin d'améliorer les conditions de participation pour la première partie des audiences.

Enjeux d'équité procédurale

Tel qu'énoncé dans le guide pratique à l'audience publique du projet d'oléoduc Énergie-Est, les citoyens pourront exprimer leurs opinions en ligne sous forme de commentaires grâce à un formulaire accessible sur le site Web du BAPE. Toutefois, nous notons que les questions adressées aux experts ou aux commissaires par les internautes ne seront pas traitées en direct. Seules les questions adressées par des personnes physiquement présentes dans les différentes salles mises à disposition pour l'exercice seront répondu en temps réel. Les organismes environnementaux et les comités citoyens demandent que cet état de fait soit rapidement corrigé puisque cela constitue une entrave à une large participation du public, principe fondateur par ailleurs de l'existence du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Les internautes doivent avoir l'assurance que les questions qu'ils vont adresser seront répondues en temps opportun de manière à ce que les réponses puissent être prises en compte pour la préparation des mémoires.

Enjeux économiques

Sauf en ce qui concerne la séance du 8 mars en soirée qui portera sur la justification du projet et pour laquelle le seul présentateur sera TransCanada, nous voyons que fort peu de temps est réservé par la commission pour étudier les enjeux économiques qui sous-tendent le dit projet. De plus, aucune présentation n'est prévue sur l'évaluation de la justification/pertinence du projet dans un marché international en route vers une économie sobre en carbone permettant de limiter le réchauffement planétaire à 1,5 degrés Celsius, objectif adopté par les pays des Nations Unies dans le cadre de l'Accord de Paris. Dans ces conditions, les décideurs devront nécessairement fonder les décisions sur les permis et les projets d'infrastructures énergétiques en s'appuyant sur des évaluations économiques et environnementales qui prendront en compte la nécessaire transition énergétique.

Les enjeux économiques se trouvent donc en plein cœur des éléments de justification du projet Énergie Est. Parmi ceux-ci et de manière non-exhaustive, soulignons les retombées économiques globales du projet pour le Québec, les retombées économiques et fiscales pour les municipalités touchées, la création d'emplois directs au Québec, l'effet positif sur la stabilisation des emplois dans le secteur pétrochimique québécois, les effets positifs indirects pour le Québec des bénéfices économiques de l'exploitation des sables bitumineux, etc. Ces éléments sont régulièrement mis de l'avant par le promoteur et les partisans du projet pour en justifier la réalisation.

En contrepartie, plusieurs remettent en question les chiffres avancés par le promoteur et/ou par d'autres organisations en terme de retombées économiques. Ils soulignent aussi qu'aux retombées économiques anticipées, il faut soustraire les impacts négatifs tels que les coûts pour les assurances, les mesures d'urgence, les infrastructures et les externalités environnementales, parmi d'autres. Il faut aussi analyser les impacts économiques négatifs que l'industrie pétrolière exerce sur les autres secteurs de l'économie canadienne, notamment le secteur manufacturier au Québec et en Ontario. Enfin, il importe de pouvoir mettre en perspective les retombées de ce projet, qui vise à terme à soutenir le développement de l'industrie des hydrocarbures, en les comparant aux bénéfices qui seraient en contrepartie attribuables à des investissements dans l'efficacité énergétique et la production d'énergie renouvelable.

Bref, la dimension économique du projet est un élément sensible qui mérite un examen rigoureux par le BAPE. Et la complexité des enjeux exige que le sujet soit couvert en profondeur lors de la première partie des audiences.

Indépendamment des limitations imposées par les dispositions du mandat que lui a confié le Ministre dans le cadre de ce dossier, nous vous rappelons que le BAPE se doit d'appliquer une notion de l'environnement qui intègre nécessairement et de manière indissociable les enjeux économiques, tel qu'en fait foi la citation suivante tirée de l'audience du BAPE sur la filière uranifère, laquelle était dirigée par les commissaires Louis-Gilles Francoeur, Michèle Goyer et Joseph Zayed :

« Je rappellerai ici que le BAPE est un organisme public, neutre et impartial qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il a pour mission d'éclairer la prise de décisions gouvernementales par des constats et des avis, en appliquant une notion de l'environnement qui a été établie par les tribunaux supérieurs, laquelle vision englobe les aspects écologiques, sociaux et économiques. » - transcription de la Séance de l'après-midi du 21 mai 2014, page 1

Enjeux juridiques

Enfin, nous tenons à souligner qu'en dépit du fait que la présente vise l'amélioration des conditions de participation des citoyens aux audiences, nous continuons d'exiger un examen du BAPE qui soit conforme à la procédure légale prévue par les articles 31.1 et suivants de la loi sur la qualité de l'environnement. Nous maintenons que la présente enquête ne pourra usurper ou d'une quelconque façon remplacer l'éventuelle évaluation environnementale tenue selon les exigences de la loi.

Espérant que vous pourrez donner rapidement suite à notre requête, nous vous prions de recevoir, M. Zayed, nos salutations cordiales.

Greenpeace Canada
Equiterre
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)
Regroupement vigilance hydrocarbure Québec (RVHQ)
Nature Québec
Mouvement Stop Oléoduc
Regroupement national des conseil régionaux de l'environnement du Québec
Fondation David Suzuki

Pour tout renseignement :



Anne-Céline Guyon

Coordonnatrice - projet Énergie Est

bur. 418-648-2104, poste 2051

cell. 581-989-0815

www.naturequebec.org n [FaceBook](#) n [Twitter](#)

Nature Québec, sensible à tous les milieux